



**Chambre de commerce
du Montréal métropolitain**
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Le 8 septembre 2009

À l'intention des membres du Groupe-conseil
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
710, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Objet : Consultation du Groupe-conseil pour l'actualisation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

Madame, Monsieur,

C'est avec beaucoup d'intérêt que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain souhaite par la présente répondre aux trois questions soumises dans le cadre de la consultation du Groupe-conseil pour l'actualisation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation pour la période allant de 2010 à 2013.

Quels sont les choix que vous estimez prioritaires en matière de R-D et d'innovation pour assurer le développement du Québec au cours des trois ou cinq prochaines années ?

Investir en recherche et en innovation constitue un choix stratégique et vital pour l'économie montréalaise. Le poids des organisations actives en recherche, la présence de nombreux laboratoires et la forte concentration d'entreprises grandes et petites dans les secteurs de l'économie du savoir justifient le vif intérêt de la Chambre à l'égard de la stratégie québécoise en matière de recherche et d'innovation.

Cette stratégie doit nécessairement viser plusieurs objectifs simultanément. Parmi ceux-ci, la Chambre propose trois choix prioritaires pour le moyen terme.

Le premier choix prioritaire consiste à concentrer une large proportion des efforts pour stimuler l'adoption systématique des innovations réalisées ici et ailleurs. L'économie de la métropole et celle du Québec présentent des statistiques décevantes sur le plan de la productivité, une situation qui s'est encore dégradée au cours de la dernière décennie. La stratégie 2006-2009 comprenait un volet spécifique portant sur l'appui de la recherche industrielle et l'innovation en entreprise. Ce volet est essentiel, mais devrait comprendre de nouvelles mesures directement axées sur l'augmentation de la productivité grâce à l'innovation. Nous préconisons une approche qui encourage financièrement l'élaboration de plans d'amélioration de la productivité impliquant l'adoption d'innovations récentes, en particulier dans les secteurs traditionnels.

Par ailleurs, afin d'optimiser l'usage de nos recherches et innovations, il est particulièrement important de veiller à ce que le personnel ait la capacité de bien intégrer les nouvelles technologies, en particulier chez les PME. Pour cela, la stratégie doit également renforcer les mesures qui soutiennent la formation continue des employés en lien avec l'intégration de nouveaux processus et l'adoption de technologies innovantes.

Le second choix prioritaire consiste à cibler les technologies et les secteurs innovants qui bénéficieront d'un appui plus que proportionnel. Le Québec ne peut exceller dans tous les domaines de la recherche et sa base économique ne peut se maintenir à la fine pointe dans tous les secteurs. Il importe de cibler les secteurs intensifs en innovation où le Québec et Montréal détiennent un avantage comparatif indéniable, tels que l'aérospatiale, les sciences de la vie et les technologies de l'information et des communications. Toutefois, la Chambre est convaincue qu'il faut davantage circonscrire la cible pour maximiser l'impact des politiques publiques en matière de recherche et d'innovation. La stratégie devrait donc cibler des pôles d'excellence à l'intérieur même de ces secteurs de performance. À titre d'exemple, dans le domaine des sciences de la vie, le Québec devrait construire à partir des trois Centres d'excellence en recherche et en commercialisation liés à l'Institut de cardiologie de Montréal, à l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie et à l'Institut et Hôpital neurologiques de Montréal. Dans les technologies de l'information, les secteurs du jeu vidéo et du multimédia devraient demeurer une priorité.

Le troisième choix prioritaire porte sur le renforcement du dispositif universitaire lié à l'innovation et sur les mécanismes permettant de mieux arrimer la recherche académique avec les besoins des entreprises. La mise sur pied du Consortium québécois sur la découverte du médicament est une initiative extrêmement prometteuse, tout comme l'avait été la création du Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale. De même, le programme PRIVAC développé par Génome Québec encourage un meilleur arrimage des efforts de recherche académique et privée. Ces initiatives doivent être maintenues, renforcées au besoin et, surtout, bien évaluées pour en tirer des leçons qui pourront être appliquées à d'autres secteurs, par exemple, celui des technologies vertes.

Dans l'actuelle stratégie, quelles sont les mesures qui vous sont apparues plus efficaces et qui méritent d'être maintenues ?

Le Québec et Montréal se sont dotés d'un positionnement enviable en matière de recherche et de développement. Nous saluons à cet effet les initiatives du gouvernement qui ont fortement contribué à ce que le Grand Montréal soit la capitale de la R-D au Canada et ait une réputation mondiale quant à l'excellence de ses centres de recherche. Outre les choix prioritaires formulés ci-dessus, la Chambre encourage le gouvernement à renforcer deux ensembles de mesures qui figuraient dans la stratégie et qui demeureront cruciaux au cours des prochaines années.

D'abord, la stratégie doit maintenir et renforcer les dispositions visant à encourager le cofinancement public et privé de partenariats de recherche. Une meilleure compatibilité entre les recherches publiques et les besoins de l'entreprise offre la possibilité aux entreprises de bénéficier rapidement des percées scientifiques, de l'infrastructure et des technologies de fine pointe, ainsi qu'aux institutions publiques de tester et de mettre en application leurs recherches. C'est d'ailleurs par l'entremise de ce type de coopérations que des grappes technologiques se sont constituées au fil du temps et qu'elles ont permis à l'économie métropolitaine de développer ses avantages concurrentiels.

Ensuite, la Chambre considère que les mesures visant à soutenir les collaborations internationales sont cruciales. Les cycles de vie de plus en plus courts des produits, conjugués à une forte concurrence mondiale, doivent nous inciter à développer des partenariats internationaux non seulement pour accroître notre rayonnement à l'international, mais aussi pour nous tenir informés des nouvelles recherches et innovations de calibre international et, par le fait même, pour bénéficier de ces retombées. Nous devons stimuler la participation de nos chercheurs, de nos institutions de recherche et de nos entreprises à des projets de recherche d'envergure internationale.

À l'inverse, quelles mesures devraient faire l'objet d'une révision approfondie ou être abolies ?

La Chambre est d'avis que les mesures qui mènent à un éparpillement des dépenses devraient faire l'objet d'une révision approfondie. En effet, tel que mentionné plus haut, nous pensons que la stratégie québécoise en matière de recherche et d'innovation doit être ciblée et orientée de manière à maximiser les retombées en matière de compétitivité, de croissance et de rayonnement. Cela étant dit, le nombre d'organismes soutenus par l'État, que ce soit à l'étape du financement de la recherche, de l'accompagnement sur le plan du transfert technologique ou encore sur celui de la recherche elle-même, nous semble élevé. Une juste évaluation de l'ensemble du dispositif de soutien à la recherche et à l'innovation éliminerait les fausses impressions et permettrait sans doute de consolider certains budgets, ne serait-ce que pour ce qui est des dépenses administratives.

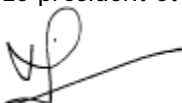
Quelles autres actions ou mesures le gouvernement du Québec pourrait-il mettre en œuvre afin de contribuer à améliorer le système québécois d'innovation ?

Afin d'améliorer et de renforcer le système québécois d'innovation, la Chambre estime que le gouvernement du Québec devrait considérer et appuyer les mesures suivantes :

- Dans un contexte d'évolution technologique rapide et de forte concurrence, la Chambre croit qu'il est très important d'encourager les activités de veille technologique afin de demeurer compétitif. En fait, la veille technologique est nécessaire non seulement pour alimenter notre connaissance des nouvelles technologies et de la concurrence extérieure, mais également pour déceler les recherches et les innovations qui pourraient être facilement intégrées par nos entreprises et qui auraient un impact positif sur notre productivité.
- Le gouvernement devrait élargir son appui financier à l'intention des entreprises qui souhaitent acquérir et intégrer des innovations contribuant à l'augmentation de la productivité. Le soutien financier est effectivement important dans la mesure où les entreprises souffrent souvent d'un manque de liquidités et de possibilités de financement externe, notamment au début du processus d'intégration de nouvelles technologies. Dans ce contexte, le soutien du gouvernement peut faire une grande différence. De même, puisque l'aide du gouvernement s'inscrit dans une logique d'investissement et de rendement, celle-ci pourrait très bien prendre la forme d'une contribution remboursable en fonction des résultats obtenus.
- Enfin, dans l'optique de gérer les dépenses publiques avec rigueur, d'avoir une stratégie d'innovation bien ciblée et d'optimiser le rendement des politiques publiques, la Chambre appelle à un meilleur arrimage entre la stratégie des gouvernements provincial et fédéral. Ainsi, la stratégie devrait identifier les actifs fédéraux de recherche présents au Québec, tel l'Institut de recherche en biotechnologie, et proposer des mesures susceptibles d'améliorer l'arrimage avec les actifs relevant du gouvernement du Québec. Nous pensons que c'est par l'entremise d'une stratégie concertée, ciblée et axée sur les résultats que les dépenses publiques – autant au niveau fédéral que provincial – seraient maximisées.

Espérant que nos réflexions sauront alimenter la présente consultation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président et chef de la direction,



Michel Leblanc